

Réf: Dossier 284230

Avis de constitution

SOCIETE « TIME VISION »

Siège ABIDJAN YOPOUGON SICOGLI, Lot Q, Ilot 409

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09/01/2024, et enregistrés au CEPICI le 19/01/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « TIME VISION »

Objet :

- Hygiène ;
- Location de main d'œuvre;
- Fournitures de bureaux et consommables informatiques ;
- Projets ;
- Réfection bâtiment et route;
- Partenariat ;
- Gestion immobilière ;
- Santé ;
- Représentation ;
- Fournitures de matériels médicaux et consommables ;
- Et prestations diverses.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social

ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON SICOI, Lot Q, Ilot 409

Dirigeant(s) M TIBE BI TIESSÉ FRANCK-ALBERT (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-00485 du 02/02/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°05820/GTCA/RC/2024 du 02/02/2024

